



Mon ancien employeur veut m'assigner aux prud'hommes

Par **hyeres83400**, le **06/07/2011** à **18:58**

Bonjour,

J'ai été en CDD dans une association , cette association gère plusieurs entités gérées par différents PRESIDENTS , ma mission était de mettre au point un logiciel de gestion informatique , mais l'un des présidents m'a fait travaillé plusieurs mois sur un site internet gérant une de ses associations.

Mon employeur m'a fait un CDD de 9 mois puis me me l'a renouvelé de 5 mois.

La fin s'est mal terminée le logiciel n'est pas arrivé à terme , ils m'ont demandé de signer un protocole d'accord stipulant que j'ai travaillé pour un des interets des présidents en me déchargenat de toute responsabilité , ils ont procédé à du harcèlement moral , que je ne peux pas prouver. puis m'ont envoyé un solde tout compte avec retention de salaire en attendant la fin de l'affaire.

Ce jour je reçois un recommandé d'un de leurs avocats me demandant de m'expliquer sur cette affaire , en me faisant miroiter que je leur dois 6 mois de salaire.Ils me demandent de m'expliquer par l'intermédiaire d'un avocat ou moi-même avant de m'attaquer aux prud'hommes.

Par **Cornil**, le **08/07/2011** à **00:44**

Bonsoir "hyeres83400"

Si je comprends bien tu es allé(e) jusqu'au bout de tes CDD, même si la fin s'est mal passée du point de vue de tes résultats.

Tu leur dois donc rien du tout , et au contraire, leur rétention sur ton solde de tout compte est illégale et tu peux les assigner aux prud'hommes en référé pour cela.
Peu importe les courriers d'avocats.
Maintenant s'il y a d'autres éléments que tu ne dis pas dans ton exposé, c'est autre chose.
Bon courage et bonne chance.

Par **hyeres83400**, le **16/07/2012** à **01:15**

Merci pour votre réponse , ayant égaré mon login je vous réponds un peu tard.
Merci pour tout.